

---

## GROUPE DE TRAVAIL D – CONTINUITÉ DES ESPÈCES

### MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL

---

#### 1. Contexte

Le Comité national des paiements scripturaux (CNPS) et le Comité de Pilotage de la Filière Fiduciaire (CP2F) ont fusionné le 4 octobre 2022, en raison de la complémentarité des domaines d'activité concernés et de la nécessité croissante de développer une vision holistique des défis stratégiques des paiements.

Le Comité National des Moyens de paiement (CNMP) issu de cette fusion s'appuiera sur quatre groupes de travail permanents portant sur les thématiques suivantes : (A) l'intégration européenne ; (B) la dématérialisation des paiements des professionnels ; (C) les usages innovants des paiements du quotidien ; (D) les enjeux du domaine fiduciaire.

#### 2. Mission du GT D : assurer la continuité des espèces

La mission du groupe de travail D est de coordonner les efforts des acteurs de la filière fiduciaire pour garantir le bon fonctionnement de la filière et garantir l'usage des billets et pièces sur le territoire.

Le groupe de travail D suit les évolutions observées de la demande d'espèces, en particulier pour son usage transactionnel. Il assure le suivi de la Politique Nationale de Gestion des Espèces (PNGE) et participe à garantir le double principe de neutralité et de libre choix des moyens de paiement. Le groupe de travail traitera des cinq dimensions de la PNGE, à savoir : l'acceptabilité des espèces comme moyen de paiement, l'accessibilité des espèces sur le territoire, la qualité des espèces, la robustesse de la filière fiduciaire et l'efficacité de la filière, que ce soit d'un point de vue économique et financier ou d'un point de vue environnemental.

De manière plus générale, la place des espèces sera aussi remise en perspective d'un point de vue économique dans l'ensemble du paysage des moyens de paiement.

#### 3. Détail des travaux

Les travaux du GT D s'inscrivent dans la continuité des échanges menés jusqu'à présent dans le cadre du CP2F, en reprenant les activités du GT Accessibilité, qui rapportait au CP2F, et s'élargit à d'autres sujets fiduciaires, comme, par exemple, ceux qui étaient traités dans le cadre du GT Robustesse de 2021.

Certaines échéances peuvent être précisées :

- **Suivi annuel de l'accessibilité aux espèces sur le territoire :**
  - Publication d'un Bulletin de la Banque de France portant sur l'accessibilité aux espèces sur la période 2018-2021 ;
  - 1<sup>er</sup> semestre 2023 : collecte des données relatives aux points d'accès aux espèces sur le territoire à fin 2022 ;

- Juillet 2023 : Élaboration et publication du rapport annuel sur l'accessibilité aux espèces relatif à 2022 ;
  - Analyse et discussion sur l'état de l'accessibilité aux espèces en France ;
  - Suivi des solutions alternatives de distribution d'espèces, notamment chez les commerçants.
- **Sujets liés à la robustesse :**
    - Finalisation de la mise en œuvre de la feuille de route arrêtée pour 2022 suite au rapport du GT Robustesse remis au CP2F de janvier 2022 ;
    - Enseignements tirés de l'exercice de crise de septembre 2022.
  - **Suivi de l'acceptabilité des espèces :**
    - Suivi des discussions européennes : perspectives relatives à l'émission des pièces de 1 et 2 centimes ; plafond des paiements en espèces ;
    - Suivi des discussions sur le cours légal des espèces.
  - **Travaux d'analyse et de projection sur la part de marché des différents moyens de paiement.**

#### 4. Animation et participation

L'animation du groupe est confiée à la Banque de France. Une co-animation avec un représentant de la place issu de la filière fiduciaire pourra être envisagée.

Les participants au groupe de travail doivent disposer d'une forte expertise technique et justifier d'une solide expérience. Ils auront pour mission d'assurer le suivi des travaux de Place français sur la continuité des espèces et la gestion du fiduciaire. Le groupe aura également vocation à participer à la formalisation d'une position de Place française quand cela sera nécessaire. Les participants peuvent ne pas être membres du CNMP. Les membres du groupe seront nommés par la Présidence du CNMP sur proposition des animateurs du groupe, à l'issue d'un appel à candidatures.

Une participation régulière aux réunions du groupe est attendue. Un planning semestriel des réunions sera proposé dès le lancement des travaux. Des sous-groupes de travail pourront être constitués en cas de besoin spécifique et ponctuel. Une attention sera accordée à la bonne articulation des travaux avec ceux conduits dans les trois autres GT du CNMP.

#### 5. Fonctionnement

Le groupe rapporte directement au CNMP, auquel il rend compte de ses travaux lors des séances plénières.

#### 6. Calendrier des travaux

Le groupe de travail D sera créé à l'issue d'un appel à candidature et se réunira pour la première fois le 1<sup>er</sup> décembre 2022.

Les livrables du groupe de travail pourront prendre la forme d'éléments de communication, de réponses du Comité à des consultations publiques et d'analyses sur l'état et les besoins du marché.